

ARRÊTÉ

Date de Notification	Date d’Affichage 04/11/2022	N° d’arrêté 2022-1244	Direction Générale des Services
-----------------------------	---------------------------------------	---------------------------------	--

Objet : Délégation de signature à Madame Carole BOULANGER, Responsable des Autorisations du Droit des Sols au sein de la Direction de l’Urbanisme et de l’Habitat, au Département Aménagement et Développement Durable du Territoire de la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux,

Le Président de la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-9,

VU la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit d’allègement des procédures,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC20060601 en date du 2 juin 2020 portant élection du Président, et son procès-verbal annexé,

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature notamment aux responsables de services,

CONSIDÉRANT que dans le souci d’une bonne administration des affaires intercommunales, il est nécessaire de donner à Madame Carole BOULANGER exerçant les fonctions de Responsable des Autorisations du Droit des Sols au sein de la Direction de l’Urbanisme et de l’Habitat, au Département Aménagement et Développement Durable du Territoire de la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux, délégation de signature dans une série de domaines,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 - Délégation de signature est donnée à Madame Carole BOULANGER, Responsable des Autorisations du Droit des Sols, au sein de la Direction de l’Urbanisme et de l’Habitat, au Département Aménagement et Développement Durable du Territoire de la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux, sous la surveillance et la responsabilité du Président, dans les domaines suivants :

- Pour la partie Autorisation du Droit des Sols :
 - ✓ Les lettres de demande de pièces complémentaires,
 - ✓ Les lettres de notification des majorations et prolongations des délais d'instruction,
 - ✓ Les lettres de consultation des personnes publiques, services et commissions intéressées,
 - ✓ Les Récépissés de dépôt de Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT)

- Pour le fonctionnement du service instruction Autorisation du Droit des Sols :
Les demandes de congés des agents instructeurs ADS

ARTICLE 2 – En cas d'absence ou d'empêchement momentané de Madame Carole BOULANGER, Madame Elodie MONTAIN, Directrice du Département Aménagement et Développement Durable du Territoire, Monsieur Cédric SENLY, Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, reçoivent délégation de signature dans les domaines mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 3 – Cette délégation, donnée à titre permanent, s'exercera dans les conditions prévues aux articles susvisés.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Président, transmis à Monsieur le Sous-préfet de Meaux, publié, affiché et notifié à l'intéressée.

Fait à Meaux, le 04 NOV. 2022
Le Président,



Jean-François COPÉ